

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN **2019**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 21 NOVEMBRE 2019**

**MAISON FAMILIALE RURALE "OLONNES ATLANTIC"**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

110, rue du Docteur Schweitzer  
**LE CHATEAU D'OLONNE (Vendée)**

**MAISON FAMILIALE RURALE OLONNES ATLANTIC**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
110, rue du Docteur-Schweitzer  
**LE CHATEAU-D'OLONNE (Vendée)**

**Exercice clos le 30 juin 2019**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Assemblée générale du 21 novembre 2019

MAISON FAMILIALE RURALE  
OLONNES ATLANTIC

Exercice clos le 30 juin 2019  
Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## **A l'assemblée générale de l'Association Maison Familiale Rurale Olonnes Atlantic,**

### **I. OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 3 décembre 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association la **MAISON FAMILIALE RURALE OLONNES ATLANTIC** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

---

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

#### **GROUPE Y BOISSEAU**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers  
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €  
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01  
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA : FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

### III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « Subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

### IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

### V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 6 novembre 2019  
Le Commissaire aux comptes  
Groupe Y – BOISSEAU  
CHRISTOPHE POISSONNET



MAISON FAMILIALE RURALE  
OLONNES ATLANTIC

Exercice clos le 30 juin 2019  
Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## COMPTES ANNUELS

---

**BILAN ACTIF AU 30/06/2019**

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	9 837,09	8 898,37	938,72	168,19
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	9 837,09	8 898,37	938,72	168,19
Terrains	663 520,13	49 797,53	613 722,60	615 056,60
Constructions	783 131,98	552 597,13	230 534,85	259 707,21
Instal. tech. mat. et outil. pédag.	81 231,02	79 165,75	2 065,27	4 862,39
Autres immobilisations corporelles	192 722,20	151 394,24	41 327,96	35 794,80
Immobilisations corporelles en cours	58 878,95		58 878,95	
Acompte/commande d'immobilisation				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	1 779 484,28	832 954,65	946 529,63	915 421,00
Parts sociales et titres	30,40		30,40	30,40
Autres titres immobilisés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	30,40		30,40	30,40
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 789 351,77</b>	<b>841 853,02</b>	<b>947 498,75</b>	<b>915 619,59</b>
Matières premières et autres approv,	1 899,26		1 899,26	1 289,30
Autres				
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	1 899,26		1 899,26	1 289,30
Clients	39 818,86	12 845,84	26 973,02	58 461,07
Autres créances	98 126,30		98 126,30	50 926,97
<b>CREANCES</b>	137 945,16	12 845,84	125 099,32	109 388,04
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS</b>				
Banques et Chèques postaux	199 855,32		199 855,32	145 034,42
Caisse				151,90
<b>DISPONIBILITES</b>	199 855,32		199 855,32	145 186,32
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	11 190,40		11 190,40	6 248,84
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	350 890,14	12 845,84	338 044,30	262 112,50
Charges à répartir				
Autres régularisations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 140 241,91</b>	<b>854 698,86</b>	<b>1 285 543,05</b>	<b>1 177 732,09</b>



## LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	477 892,92	582 164,81
Produits activités annexes	82 650,78	69 486,91
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>560 543,70</b>	<b>651 651,72</b>
Production stockée		
Production immobilisée	1 387,64	
Subvention d'exploitation	509 258,18	463 375,76
Reprises sur provisions, transfert de charges	18 633,84	57 432,21
Autres produits	1 318,83	1 176,45
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 091 142,19</b>	<b>1 173 636,14</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	62 029,73	65 264,61
Variation de stocks matières premières	-609,96	1 228,11
Autres achats	30 539,00	29 517,56
Charges externes	194 371,20	239 217,07
Impôts, taxes, versements assimilés	20 177,25	24 501,15
Salaires et traitements	435 720,34	448 075,98
Charges sociales sur salaires	160 786,99	182 731,79
Autres charges sociales	183,75	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	46 396,45	63 085,19
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	7 082,64	4 506,65
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	935,33	3 946,50
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>957 612,72</b>	<b>1 062 074,61</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>133 529,47</b>	<b>111 561,53</b>

## LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Libellé	TOTAUX 2017/2018	<i>Exercice N-1</i>
Produits financiers, participations	0,28	
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	796,32	134,97
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>796,60</b>	<b>134,97</b>
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 295,50	8 762,85
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7 295,50</b>	<b>8 762,85</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 498,90</b>	<b>-8 627,88</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>127 030,57</b>	<b>102 933,65</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	805,51	10 260,80
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 037,62	18 422,29
Reprise sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 843,13</b>	<b>28 683,09</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	923,48	1 489,25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	201,29	
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 124,77</b>	<b>1 489,25</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>10 718,36</b>	<b>27 193,84</b>
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices	15,86	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 103 781,92</b>	<b>1 202 454,20</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>966 048,85</b>	<b>1 072 326,71</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>137 733,07</b>	<b>130 127,49</b>

# ANNEXE

## Annexe des comptes annuels

Exercice du 1er Juillet 2018 au 30 Juin 2019

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

## ANNEXE

**Total du bilan avant répartition :** 1 285 543,05 €      **Résultat :** 137 733,07 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement CRC 99-01 du 16 02 1999.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### Engagements donnés

##### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Promesse d'affectation hypothécaire sur emprunt - Capital restant dû de 259 940 euros

#### Autres informations significatives

#### Engagements financiers

## ANNEXE

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

Etat des créances : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Etat des provisions clients : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°3

**Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 14 808,48 €**

- Remboursement des frais de formation du personnel	:	2 618,00 €
- Subvention crédit éducatif d'autonomie Conseil Régional	:	2 748,06 €
- Subvention ACFA fonctionnement	:	9 442,42 €

**Charges constatées d'avance : 11 190,40 €**

- Charges d'exploitation	:	11 190,40 €
--------------------------	---	-------------

## ANNEXE

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Subventions d'équipement**

Compte tenu des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Etat des dettes : cf tableau joint (*annexe n°4*)

**Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 59 208,80 €**

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	26,03 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	11 176,38 €
- Dettes sociales	:	39 785,18 €
- Dettes fiscales	:	8 221,21 €

**Produits constatés d'avance : 68 945,09 €**

- Reprise photocopieur ACR	:	730,51 €
- Acomptes locations	:	39 935,36 €
- Participations voyages d'étude	:	28 279,22 €

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2019

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	18 619,08	942,32		9 724,31	9 837,09
	<b>TOTAL I</b>	18 619,08	942,32	0,00	9 724,31	9 837,09
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
211	Terrains	600 000,00				600 000,00
212	Aménagement terrain	64 433,52			913,39	63 520,13
2131	Constructions (terrains propres)	469 398,04				469 398,04
2135	Installation, aménagements constructions	312 346,30	1 387,64			313 733,94
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	81 322,42	766,31		857,71	81 231,02
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	0,00				0,00
2182	Matériel de transport	15 000,70				15 000,70
2183	Matériel de bureau, informatique	19 903,01	1 284,00			21 187,01
21841	Mobilier d'enseignement	19 120,62	11 695,05			30 815,67
21842	Mobilier d'internat	57 737,40				57 737,40
21843	Mobilier de bureau	3 531,41				3 531,41
2187	Matériel et outillage internat	62 631,84	2 720,13		2 163,89	63 188,08
2188	Matériel de la propriété	459,43	802,50			1 261,93
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	0,00	58 878,95			58 878,95
237	Acompte/commande d'immobilisation					0,00
	<b>TOTAL II</b>	1 705 884,69	77 534,58	0,00	3 934,99	1 779 484,28
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
267	Titres de participation					0,00
272	Autres titres immobilisés	30,40				30,40
274	Prêts et autres créances					0,00
275	Dépôts et cautionnements versés					0,00
	<b>TOTAL III</b>	30,40	0,00	0,00	0,00	30,40
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	1 724 534,17	78 476,90	0,00	13 659,30	1 789 351,77

**ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2019**

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	18 450,89	171,79		9 724,31	8 898,37
	<b>TOTAL I</b>	18 450,89	171,79		9 724,31	8 898,37
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
212	Aménagement terrain	49 376,92	1 334,00		913,39	49 797,53
2131	Constructions (terrains propres)	344 273,20	11 290,12			355 563,32
2135	Installation, aménagements constructions	177 763,93	19 269,88			197 033,81
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	76 460,03	3 563,43		857,71	79 165,75
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					
2182	Matériel de transport	3 775,18	3 000,14			6 775,32
2183	Matériel de bureau, informatique	13 411,09	2 146,51			15 557,60
21841	Mobilier d'enseignement	12 965,17	1 217,84			14 183,01
21842	Mobilier d'internat	55 591,63	1 513,32			57 104,95
21843	Mobilier de bureau	3 131,41	144,85			3 276,26
2187	Matériel et outillage internat	53 255,70	2 595,96		1 962,60	53 889,06
2188	Matériel de la propriété	459,43	148,61			608,04
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
						0,00
	<b>TOTAL II</b>	790 463,69	46 224,66	0,00	3 733,70	832 954,65
	<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	808 914,58	46 396,45	0,00	13 458,01	841 853,02

### ETAT DES PROVISIONS AU 30 JUIN 2019

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS</b>				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	7 472,49	7 082,64	1 708,68	12 846,45
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
					0,00
	TOTAL III	7 472,49	7 082,64	1 708,68	12 846,45
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7 472,49	7 082,64	1 708,68	12 846,45

**ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**  
**AU 30 JUIN 2019**

Créances	A = B + C		B		C		D
	Montant	Echéance - d'1 an	Echéance + d'1 an	Montant	Echéance - d'1 an	Echéance + de 5 ans	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
Prêt (1)	0,00					64 530,75	
- FDMFR	0,00					0,00	
	0,00					0,00	
	0,00					0,00	
	0,00					0,00	
	0,00					26,03	
	0,00					0,00	
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 530,75</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
41 Clients	26973,02	26 973,02					
.....	0,00						
44 Etat	26125,23	26 125,23					
45 Associés	48 910,15	48 910,15					
46 Débiteurs divers	23 090,92	23 090,92					
481 Charges à répartir	0,00						
<b>TOTAL II</b>	<b>125 099,32</b>	<b>125 099,32</b>					
486 Charges constatées d'avance	11 190,40	11 190,40					
<b>TOTAL III</b>	<b>11 190,40</b>	<b>11 190,40</b>					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>136 289,72</b>	<b>136 289,72</b>					
<b>Dettes</b>							
<b>EMPRUNTS (2)</b>							
- Crédit Agricole	469 300,82					64 530,75	
-	0,00					0,00	
-	0,00					0,00	
- OCCC	0,00					0,00	
- Intérêts courus	26,03					0,00	
	0,00					26,03	
<b>TOTAL I</b>	<b>469 326,85</b>	<b>314 310,47</b>				<b>64 530,75</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>							
40 Fournisseurs	42 832,77						
42 Personnel	30 443,57						
43 Organismes sociaux	37 893,26						
44 Etat	63 149,21						
45 Associés	8 579,78						
46 Crédeurs divers	7 378,51						
<b>TOTAL II</b>	<b>190 277,10</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	
487 Produits constatés d'avance	68 945,09						
<b>TOTAL III</b>	<b>68 945,09</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>728 549,04</b>	<b>314 310,47</b>				<b>64 530,75</b>	

(1)

	Montant
Prêts accordés en cours d'exercice	0,00
Prêts remboursés en cours d'exercice	0,00

(2)

	Montant
Emprunts souscrits en cours d'exercice	48 000,00
Emprunts remboursés en cours d'exercice	77 314,69